

Professeur J. M. Sakay

**Rapport**  
sur l'organisation nouvelle  
de l'Éducation  
des jeunes délinquants.



F9054

ORGANISATION NOUVELLE DE L'EDUCATION

DES JEUNES DELINQUANTS

-----



J. M. LAHY

22, Avenue de l'Observatoire - PARIS

---



UNIVERSITE de FRANCE

Paris, le 15 Juillet 1936

ECOLE PRATIQUE

des HAUTES ETUDES .

Psychologie appliquée

J. M. LAHY

22, Av. de l'Observatoire

PARIS

ORGANISATION NOUVELLE DE L'EDUCATION

DES JEUNES DELINQUANTS

RESUME.

Le rapport ci-joint fait suite à la conversation que nous avons eue avec Mr. ANDRIEU, Directeur des Services pénitentiaires au Ministère de la Justice.

Nous le résumons brièvement.

Notre rapport a porté en premier lieu sur la nécessité d'une réorganisation complète des Etablissements d'Education surveillée.

Cette réorganisation devra porter sur trois points essentiels :

1°.- Classer les jeunes délinquants au moment où ils viennent d'être jugés par le Tribunal, en vue de connaître exactement leur état physique et mental, puis les distribuer entre les divers établissements, chacun d'eux étant désormais



22, Avenue de l'Observatoire - PARIS



affecté à un type psycho-physiologique déterminé. Ces types peuvent se ramener à quatre principaux dont la description est donnée dans le rapport.

2°.- Organiser à l'intérieur des Maisons d'Education surveillée :

a/ la vie laborieuse des jeunes délinquants de manière à donner au travail scolaire et au travail manuel une portée éducative.

b/ un milieu social et des formes de vie collective à la constitution desquels les enfants participent directement et qui, non seulement les prépareront à rentrer dans la société à la sortie de la Colonie, mais les remettront progressivement en rapport avec la vie générale.

3°.- Constituer des corps d'éducateurs préparés à leur tâche, c'est-à-dire :

a/ connaissant bien la psychologie de l'enfant et de l'adolescent - et plus particulièrement celle du jeune délinquant.

b/ étant en mesure d'adapter les méthodes de travail scolaire et manuel aux nécessités de la rééducation mentale et psychique des enfants.

c/ pouvant aider les enfants dans l'organisation de leurs cercles de jeux et dans leurs créations spontanées.

Les parties essentielles de ce projet ont été prévues et étudiées, comme nous l'avons dit, par M. ANDRIEU. Notre rôle doit donc se réduire à lui apporter une collaboration technique, dont la portée et les limites se dégagent

Paris, le 13 juillet 1936

UNIVERSITE DE PARIS  
SCIENCE PRACTIQUE  
des HAUTES ETUDES  
Psychologie appliquée

1. M. ANDRIEU  
25, Av. de l'Observatoire  
PARIS

ORGANISATION NOUVELLE DE L'EDUCATION  
DES JEUNES DELINQUANTS

RESUME.

Le rapport ci-joint fait suite à la conversation que nous avons eue avec M. ANDRIEU, Directeur des Services pénitentiaires au Ministère de la Justice. Nous le résumons brièvement.

Notre rapport a porté en premier lieu sur la nécessité d'une réorganisation complète des établissements d'éducation surveillée.

Cette réorganisation devra porter sur trois points essentiels :

1°.- Classifier les jeunes délinquants au moment où ils viennent d'être jugés par le Tribunal, en vue de connaître exactement leur état physique et mental, puis les distribuer entre les divers établissements, chacun d'eux étant désigné



du rapport ci-joint. A celui-ci d'ailleurs, qui n'est qu'une  
mise au point générale, se joindront des rapports plus tech-  
niques portant sur tel point de détail.

Nous pensons qu'en raison de l'état d'avancement  
des travaux, le Centre de Saint-Maurice près de la Motte-  
Beuvron, pourrait être inauguré officiellement au début de  
l'Exposition de 1937. Il pourra servir d'exemple pour montrer  
aux visiteurs étrangers les méthodes que la France applique  
pour la rééducation des jeunes délinquants et l'importance  
qu'elle attache à leur retour à la vie normale.

J.M. LAHY

afecté à un type psycho-physiologique déterminé. Ces types  
peuvent se ramener à quatre principaux dont la description  
est donnée dans le rapport.

2° - Organiser à l'intérieur des maisons d'asile  
une vie normale :  
\ la vie laborieuse des jeunes délinquants de  
manière à donner un travail scolaire et un travail manuel  
une portée éducative.  
\ un milieu social et des formes de vie collective  
à la constitution desquels les enfants participent directe-  
ment et qui, non seulement les préparent à rentrer dans la  
société à la sortie de la Colonie, mais les remettent prompte-  
ment en rapport avec la vie générale.

3° - Constituer des corps d'ouvriers préparés à  
leur tâche, c'est-à-dire :  
\ connaissant bien la psychologie de l'enfant et  
de l'adolescent - et plus particulièrement celle du jeune  
délinquant.  
\ étant en mesure d'adapter les méthodes de travail  
scolaire et manuel aux nécessités de la rééducation mentale  
et psychique des enfants.  
\ pouvant aider les enfants dans l'organisation  
de leurs cercles de jeux et dans leurs créations spontanées.  
Les parties essentielles de ce projet ont été pré-  
-vues et étudiées, comme nous l'avons dit, par M. LAHY.  
Notre rôle doit donc se réduire à lui apporter une collaboration  
dans les limites de nos possibilités.



ORGANISATION NOUVELLE DE L'EDUCATION DES JEUNES DELINQUANTS

Les Etablissements d'Education surveillés.

Sommaire :

- I.- Le recrutement des enfants dans les Etablissements d'Education surveillée.
- II.- Les enfants, leurs caractéristiques psychologiques, leur répartition.
- III.- La spécialisation des Maisons d'Education surveillée d'après les caractères psychologiques et psychiâtriques des enfants qui seront confiés à chacune d'elles.
- IV.- Les méthodes pratiques pour opérer le classement psychologique et neuro-psychiâtrique des enfants délinquants.
  - a) Méthode pour l'avenir et méthode de transition.
  - b) Laboratoire ambulant et laboratoire fixe.
  - c) L'équipement du laboratoire ambulant.
  - d) L'examen neuro-psychiâtrique.
- V.- Les méthodes de rééducation :
  - a) Le milieu physique et la disposition des locaux.
  - b) Le travail scolaire et le travail manuel.
  - c) Les exercices physiques.
  - d) Les essais de " self government "
  - e) Le milieu social.
  - f) Les éducateurs.
- VI.- Création d'un service central des études psychologiques relatives au redressement et à l'éducation des jeunes délinquants.

=====

du rapport ci-joint. A cet effet, les renseignements fournis par les services intéressés ont été vérifiés et les conclusions auxquelles on est parvenu sont indiquées ci-dessous.

Il est à noter que les renseignements fournis par les services intéressés ont été vérifiés et les conclusions auxquelles on est parvenu sont indiquées ci-dessous.

Il est à noter que les renseignements fournis par les services intéressés ont été vérifiés et les conclusions auxquelles on est parvenu sont indiquées ci-dessous.

J.M.L.



ORGANISATION NOUVELLE DE L'EDUCATION

DES JEUNES DELINQUANTS

LES ETABLISSEMENTS D'EDUCATION SURVEILLEE. -

1°.- Le recrutement des enfants dans les Maisons d'Education surveillée.

Nous n'avons pas à décrire les faits, qui sont connus. Nous insisterons seulement sur ceux qui se relient à l'organisation nouvelle qu'il s'agit de créer.

Sur les 10.000 jeunes délinquants - environ - qui, en France, sont répartis entre les divers Etablissements de ré-éducation, l'Etat n'en retient que 2.000 qui sont à sa charge. Ceux-ci demeurent sous le contrôle de l'Administration pénitentiaire, au Ministère de la Justice, les autres appartiennent à des établissements privés.

C'est sur ce point que doit porter le premier effort. IL n'est pas souhaitable, en effet, que le système des établissements privés persiste; et il faut prévoir un temps où, comme en Belgique par exemple, l'Etat assumera seul la rééducation de tous les jeunes délinquants.

En attendant, ce régime de partage crée à l'Etat une situation défavorisée.

Les oeuvres privées ne peuvent assurer l'entretien et l'éducation des jeunes délinquants qui leur sont confiés qu'à la condition de trouver en ceux-ci une main-d'oeuvre rémunératrice, elles demandent donc à choisir parmi les enfants

ORGANISATION NOUVELLE DE L'EDUCATION DES JEUNES DELINQUANTS

Les établissements d'éducation surveillée.

Conclusions :

- I.- Les techniques des enfants dans les établissements d'éducation surveillée.
- II.- Les enfants, leurs caractéristiques psychologiques, leur répartition.
- III.- La spécialisation des maisons d'éducation surveillée d'après les caractères psychologiques et psychiatriques des enfants qui sont confiés à chacune d'elles.
- IV.- Les méthodes pratiques pour créer le classement psychologique et psycho-pédagogique des enfants délinquants.
  - a) Méthode pour l'avenir et méthode de transition.
  - b) Laboratoire ambulatoire et laboratoire fixe.
  - c) L'équipement du laboratoire ambulatoire.
  - d) L'examen psycho-pédagogique.
- V.- Les méthodes de rééducation.
  - a) Le milieu individuel et la disposition des locaux.
  - b) Le travail scolaire et le travail manuel.
  - c) Les exercices physiques.
  - d) Les essais de "self government".
  - e) Le milieu social.
  - f) Les épreuves.
- VI.- Création d'un service central des études psychologiques relatives au traitement et à l'éducation des jeunes délinquants.

\*\*\*\*\*



ORGANISATION NOUVELLE DE L'EDUCATION

MES JEUNES DELINQUANTS

\*\*\*\*\*

MES JEUNES DELINQUANTS D'EDUCATION CORRECTIVE

1° - Le recrutement des enfants dans les maisons d'éducation

sanctionnée.

Nous n'avons pas à décrire les faits, qui sont connus.

Nous insisterons seulement sur ceux qui se rattachent à l'organisation.

La nouvelle organisation qu'il s'agit de créer.

Sur les 10.000 jeunes délinquants - en France - qui en

France, sont répartis entre les divers établissements de ré-

éducation, l'Etat n'en retient que 2.000 qui sont à sa charge.

Ces-ci demeurent sous le contrôle de l'Administration péniten-

tiiaire, au Ministère de la Justice, les autres appartenant

à des établissements privés.

C'est sur ce point que doit porter le premier effort.

Il est pas souhaitable, en effet, que le système des établisse-

ments privés persiste; et il faut prévoir un temps où, comme

en Belgique par exemple, l'Etat assurera seul la rééducation

de tous les jeunes délinquants.

En attendant, ce régime de partage crée à l'Etat une

situation défavorable.

Les œuvres privées ne peuvent assurer l'éducation et

l'éducation des jeunes délinquants qui leur sont confiés par

la condition de trouver en eux-ci une main-d'œuvre rémuné-

ratrice, elles demandent donc à choisir parmi les enfants

que le Tribunal vient de condamner et elles obtiennent ainsi les moins tarés. La conséquence est de rejeter vers l'Administration pénitentiaire des enfants qui sont presque toujours atteints physiquement ou mentalement. La tâche se trouve compliquée du fait de l'infériorité réelle des enfants.

Ceux-ci, qui ont de 13 à 21 ans, sont répartis entre les 8 établissements qui appartiennent à l'Etat - 5 pour les garçons et 3 pour les filles, à raison de 200 à 300 enfants par établissement.

Le premier défaut du système est de mélanger ces enfants sans tenir compte de leur degré d'arriération mentale, et des types cliniques qui les différencient. Une telle promiscuité, qui constitue à elle seule un danger, est aggravée par l'instinct d'imitation des enfants.

Des améliorations à cet état de choses sont prévues. Un projet établi par Mr. ANDRIEU, Directeur de l'Administration pénitentiaire fixe les bases d'une réorganisation des divers établissements en commençant par celui de St-Maurice, près de La Motte-Beuvron, et en prenant les autres au fur et à mesure des disponibilités budgétaires. Ce projet, que Mr. ANDRIEU a bien voulu nous faire connaître, renferme des dispositions excellentes qui marquent un immense progrès dans l'histoire des Colonies pénitentiaires des jeunes délinquants en France.

Des points de ce projet, sur lesquels nous avons attiré l'attention de Mr. le Directeur du Service pénitentiaire, seraient immédiatement réalisables, et de telle sorte qu'aucune comparaison ne serait possible entre l'ancien système et le nouveau.

La part que nous pourrions apporter à cette réorganisation



que le Tribunal vient de condamner et elles obtiennent ainsi les  
 moins favorables. La condamnation est de 100 francs. L'administration  
 pénitentiaire des enfants qui sont placés dans les établissements  
 ou mentalement. La tâche se trouve compliquée de fait  
 de l'infirmité réelle des enfants.

Ceux-ci qui ont de 15 à 21 ans, sont répartis entre les 3  
 établissements qui appartiennent à l'Etat - 1 pour les garçons et  
 2 pour les filles, à raison de 100 à 200 enfants par établissement.

Le premier établissement est de même que les autres sans  
 tenir compte de leur degré d'infirmité mentale, et des types  
 cliniques qui les différencient. Une telle promiscuité, qui con-  
 stitue à elle seule un danger, est évitée par l'isolement d'infir-  
 mité des enfants.

Des améliorations à cet état de choses sont prévues. Un projet  
 établi par M. ANDRIEU, Directeur de l'Administration péniten-  
 tiaire fixe les bases d'une réorganisation des divers établis-  
 sements en commençant par celui de St-Basile, près de la Côte-  
 Neuve, et en prenant les autres au fur et à mesure des disponi-  
 bilités budgétaires. Ce projet, que M. ANDRIEU a bien voulu nous  
 faire connaître, renferme des dispositions excellentes qui per-  
 mettent un meilleur progrès dans l'histoire des colonies péniten-  
 tiaires des jeunes délinquants en France.

Des points de ce projet, sur lesquels nous avons attiré  
 l'attention de M. le Directeur du Service pénitentiaire, seraient  
 immédiatement réalisables, et de telle sorte qu'une commission  
 ne serait possible entre l'ancien système et le nouveau.

La part que nous pourrions apporter à cette réorganisation

consisterait :

1°.- A y introduire des méthodes d'examen psychotechniques  
 analogues à celles que nous avons instituées à Paris, depuis 15  
 ans, dans les écoles du XX<sup>e</sup> Arrondissement, et, plus récemment  
 dans celles d'une commune de la banlieue parisienne.

Le problème le plus pressé à résoudre est, en effet, celui  
 du classement des enfants suivant leurs caractères psychologiques  
 et leur répartition dans les divers établissements organisés  
 d'après les données de la psycho-pédagogie.

2°.- A fixer les rapports de collaboration, entre les  
 psychologues chargés d'étudier les enfants et de suivre leurs  
 progrès, et les médecins - et plus particulièrement les neuro-  
 psychiatres - ainsi qu'entre ceux-ci et les instituteurs placés  
 dans les Maisons d'Education surveillée.

3°.- Pour que ces dispositions soient effectives, il faudrait  
 instituer au Ministère de la Justice - et jusqu'à nouvel ordre à  
 la Direction pénitentiaire -, un service de direction et de contrô-  
 le des examens psychologiques et psychiatriques, - service qui  
 aurait la responsabilité de l'application des méthodes scientifi-  
 ques que nous préconisons, qui organiserait et développerait les  
 recherches et se tiendrait au courant des initiatives prises à  
 l'étranger.

--

-- --



11.- Les Enfants - Leurs caractéristiques psychologiques  
- leur répartition -

Le système de recrutement des jeunes délinquants tel que nous l'avons indiqué plus haut, oblige à admettre que, à des degrés divers, presque tous les enfants confiés aux Etablissements de l'Etat, sont tarés.

Il importe donc d'examiner ces enfants au double point de vue neuro-psychiatrique et physiologique, puis de les diviser en groupes homogènes et de les diriger vers l'établissement correspondant à leur cas.

Où et comment se fera cet examen ?

Des centres d'observation devraient être attachés aux différentes Cours d'Appel, ce qui porterait à 28 pour toute la France. Ces centres d'observation ou Maisons d'accueil, bien aménagés et accueillants, où les enfants demeureraient comme en Italie et en U.R.S.S. durant un mois, permettraient de faire l'étude complète de chaque sujet et, par des moyens appropriés de suivre son comportement.

Pour Paris et la Seine, le centre d'observation est placé dans la Prison de Fresnes - ce qui n'apparaît pas comme un milieu défavorable. Peut-être serait-il opportun de reprendre les pourparlers engagés il y a quelques années avec le Docteur HEUYER à qui un américain, Monsieur HOPKINS, offrait de donner à la France son domaine de BURES, en Seine-et-Oise, et une forte dotation en argent.

La propriété de Bures pourrait devenir le centre de triage de la région parisienne.

connaissance

1° - L'introduction des méthodes d'examen psychologiques analogues à celles que nous avons indiquées à Paris, depuis 1935, dans les écoles du 13<sup>e</sup> arrondissement, et, plus récemment dans celles d'une commune de la banlieue parisienne.

Le problème se pose à résoudre et en effet, celui du classement des enfants suivant leurs caractéristiques psychologiques et leur répartition dans les divers établissements organisés d'après les données de la psycho-pédagogie.

2° - A fixer les rapports de collaboration, entre les psychologues chargés d'étudier les enfants et de suivre leurs progrès, et les médecins - et plus particulièrement les neuro-psychiatres - ainsi qu'entre ceux-ci et les instituteurs placés dans les maisons d'éducation surveillée.

3° - Pour que ces dispositions soient effectives, il faudrait instituer au Ministère de la Justice - et jusqu'à nouvel ordre à la Direction pénitentiaire - un service de direction et de contrôle des examens psychologiques et psychiatriques - service qui aurait la responsabilité de l'application des méthodes scientifiques que nous préconisons, qui organiserait et développerait les recherches et se tiendrait au courant des initiatives prises à l'étranger.

:-

:-

:-



11. - Les Enfants - leurs caractéristiques psychologiques

- leur rééducation -

Le système de traitement des jeunes délinquants tel que nous l'avons indiqué plus haut, oblige à admettre que, à des degrés divers, presque tous les enfants confiés aux établissements de l'Etat, sont tarés.

Il importe donc d'examiner ces enfants au double point de vue neuro-psychologique et psychologique, puis de les diviser en groupes homogènes et de les diriger vers l'établissement correspondant à leur cas.

On se demande comment se fera-t-il ? Les centres d'observation devraient être attachés aux différents Centres d'Appel, ce qui permettrait à 88 pour toute la France. Ces centres d'observation ou maisons d'accueil, bien aménagés et accueillants, où les enfants bénéficieraient comme en Italie et en U.R.S.S. durant un mois, permettraient de faire l'étude complète de chaque sujet et, par des moyens appropriés de suivre son comportement.

111.- La Spécialisation des Maisons d'Éducation surveillée d'après les caractères psychologiques et psychiâtriques des enfants qui seraient confiés à chacune d'elles.

Pour que la rééducation des jeunes délinquants puisse se faire, sans gaspillage de temps ni de pertes, il faut que chaque établissement d'éducation surveillée corresponde à un type défini d'enfant, déterminé par la connaissance psychologique. On pourrait prévoir 4 divisions principales répondant à ces Types :

1°. Les grands débiles mentaux (imbéciles, épileptiques.) qui ne sont pas utilisables dans le travail professionnel et qui pourraient être placés dans les Asiles - dans une section réservée aux adolescents -, et sous une direction exclusivement médicale. Trois centres seraient aménagés à cet effet : DURY dans les Ardennes, ARMENTIERES dans le Nord, FERRAY-VAUCLUSE dans la Seine-&-Oise.

Ceci pose la question des relations du Service pénitentiaire avec la Santé publique. Avant même que des mesures législatives soient prises à ce sujet, on peut - comme cela se fait pour les adultes reconnus irresponsables - laisser aux Tribunaux le soin de décider si tels jeunes délinquants doivent être dirigés sur les asiles.

Ainsi déchargés, les établissements de l'Etat disposeraient de places qui pourraient être données à des enfants moins tarés.

2°. Les débiles et arriérés intellectuels, c'est-à-dire ceux dont la déficience mentale ne descend pas jusqu'au niveau



de l'imbécillité. S'ils ne sont pas utilisables dans les métiers spécialisés, du moins peuvent-ils accomplir certains travaux tels que : jardinage, la menuiserie.....

Le nouvel établissement que l'on construit à Saint-Bernard, près Loos, dans le Nord, pourrait leur être réservé.

3°. Les enfants qui présentent des tares d'ordre neuro-psychiâtriques - perversions, troubles du caractère - de nature à rendre dangereuse la cohabitation avec d'autres camarades, ils pourraient être placés, les garçons à Eysses, les filles à Clermont.

4°. Les arriérés éducatifs à qui les établissements de Saint-Hilaire, Saint-Maurice et Aniane pour les garçons et de Doullens pour les filles seraient affectés.

5°. Les enfants normaux avec ou sans arriération scolaire, que l'on grouperait à Belle-Ile (garçons) et à Cadillac (filles).

IV.- Les méthodes pratiques pour opérer le classement psychologique et Neuro-psychiâtrique des enfants délinquants.

A) Méthode pour l'avenie et méthode de transition

Le classement préalable des enfants est donc la pierre angulaire de l'oeuvre qu'entreprend Mr. le Directeur du Service pénitentiaire. C'est à faire ce classement que notre concours peut être utile.

Nous envisagerons ailleurs le cas où le classement des enfants pourrait être fait avant le jugement du Tribunal et

III.- La spécialisation des maisons d'éducation délinquantes d'après les caractères psychologiques et psychiâtriques des enfants qui seraient confiés à chacune d'elles.

Pour que la rééducation des jeunes délinquants puisse se faire, sans gaspillage de temps ni de pertes, il faut que chaque établissement d'éducation délinquante soit spécialisé à un type délinquant, déterminé par la connaissance psychologique. On pourrait avoir à disposition principales répondant à ces types :

1°. Les grands délinquants mentaux (imbéciles, débiles).  
qui ne sont pas utilisables dans le travail professionnel et qui pourraient être placés dans les asiles - dans une section réservée aux arriérés - et sous une direction exclusivement médicale. Trois centres seraient aménagés à cet effet : DURY dans les asiles, ANTHY-SUR-ORNON, dans le Nord, PERRY-YVONVILLE dans la Seine-et-Oise.

Ceci pose la question des relations du Service pénitentiaire avec la Santé publique. Avant même que des mesures législatives soient prises à ce sujet, on peut - comme cela se fait pour les asiles reconnus irresponsables - laisser aux Tribunaux la solution à décider et les jeunes délinquants doivent être dirigés sur les asiles.

2°. Les délinquants à activité intellectuelle, o'ast-à-dire ceux dont la déficience mentale ne dépasse pas un niveau



de l'impédibilité. S'il n'est pas possible de l'impédibilité dans les méthodes  
certaines, du moins peuvent-ils accepter certaines méthodes  
certaines, la méthode...

le nouvel établissement que l'on construit à Saint-Étienne  
dans le Nord, pourrait leur être réservé.

3°. Les enfants qui présentent des tares d'ordre neuro-  
psychologique - perturbations, troubles du caractère - de nature  
à rendre dangereuse la cohabitation avec d'autres camarades,  
ils pourraient être placés, les garçons à Bayard, les filles  
à Clémence.

4°. Les enfants éduqués à l'un des établissements de  
Saint-Hilaire, Saint-Laurice et ailleurs pour les garçons et de  
Doullens pour les filles seraient affectés.

5°. Les enfants normaux avec une éducation scolaire  
que l'on transporterait à Belle-Île (garçons) et à Cadillac (filles)

IV. - Les méthodes d'évaluation pour l'orientation  
psychologique et neuro-psychologique des enfants

déterminants.

A) Méthode pour l'évaluation et méthode de triage

Le classement préalable des enfants est donc la pierre  
angulaire de l'œuvre d'orientation. Le Directeur du Service  
pénitentiaire s'est à faire ce classement que notre concours  
peut être utile.

Nous envisageons ailleurs le cas où le classement des  
enfants pourrait être fait avant le jugement du Tribunal et

modifierait son prononcé. Nous nous en tiendrons à la situation  
légale actuelle, où les enfants sont "classés" au moment où ils  
sortent du Tribunal pour être remis au Service pénitentiaire.

B) Laboratoire ambulatoire et laboratoire fixe.

Provisoirement rien ne devrait être changé dans la "distri-  
-bution" des enfants dans les divers établissements d'éducation  
surveillée. Mais à leur arrivée dans ces établissements, ils  
devraient être examinés par un médecin psychiatre et par un psy-  
-chologue qui opéreraient d'accord en vue du classement des sujets.

On a déjà proposé la construction d'un camion psychotechnique  
qui, équipé en conséquence, se rendrait d'établissement en établis-  
-sement pour effectuer ce travail de triage. Puisque des disposi-  
-tions ont été prises avant que mon concours n'ait été demandé,  
je me rallie à cette décision. Mais, même pendant la période transi-  
-toire, celle où un seul établissement sera transformé, j'aurais  
préféré que tous les enfants soient envoyés dans <sup>ce</sup> centre unique  
où nous aurions installé d'une manière fixe le service actuellement  
destiné à être ambulatoire. Je pense, en effet, que diverses raisons  
appuient ma manière de voir :

1°. - les mesures (biométrie et psychométrie) qui doivent être  
faites sur l'enfant n'ont de valeur qu'en raison de leur extrême  
rigueur. Or un laboratoire qui courra les chemins, quelque soit le  
confort dont on l'aura doté, verra ses appareils dérèglés, ou même  
endommagés par suite des heurts et des intempéries. Or, les mensu-  
-rations envisagées doivent être faites avec une extrême précision



sinon leur valeur pratique - aussi bien que théorique - est nulle. J'estime même que des mesures mal faites sont plus dangereuses à tous égards que l'absence de mesures.

2°.) L'équipement d'un laboratoire ambulancier est forcément réduit. Or, un examen d'enfant peut présenter certaines nécessités imprévues. Les problèmes qui se posent alors ne peuvent être résolus qu'à l'aide d'un laboratoire mieux outillé.

3°.) Un laboratoire-camion n'est pas extensible. Il serait bien hasardeux de penser que l'outillage que l'on y fait entrer actuellement pourra convenir longtemps à nos examens. La science progresse très vite. Je pense qu'il sera bientôt nécessaire, par exemple, d'ajouter à nos appareils un piezographe avec électrocardiographe. Outre que le camion n'en donne pas la place, la fragilité de cet équipement nouveau convient difficilement au transport sur route.

4°.) Un examen de la nature de celui qui s'impose nécessite la présence, avec le psychologue, d'un médecin psychiatre. Les spécialistes qualifiés de la psychiatrie sont assez rares, et, il serait puéril de penser que l'on pourra en affecter un à ce service ambulancier.

5°.) Enfin, la raison capitale qui oblige à créer des laboratoires fixes, c'est que - ainsi que nous l'exposerons plus loin - il entre dans les méthodes que nous proposons de suivre le contrôle psycho-physiologique des effets de l'éducation physique. Une partie du laboratoire ambulancier devrait donc être mise à la disposition des éducateurs.

B) Laboratoire ambulancier et laboratoire fixe.

Provisoirement rien ne devrait être changé dans la "distinction" des enfants dans les divers établissements d'éducation spécialisée. Mais à leur arrivée dans ces établissements, ils devraient être examinés par un médecin psychiâtre et par un psychologue qui opéreraient d'accord en vue du classement des enfants. On a déjà proposé la constitution d'un service psychiatrique, équipé en conséquence, se rendant d'établissement en établissement pour effectuer ce travail de triage. Mais les dispositions ont été prises avant que nous ayons pu nous rendre compte de la nécessité de cette mesure. Mais, même pendant la période transitoire, celle où un seul établissement sera transféré, il est prévu que tous les enfants soient examinés dans un service ambulancier. Une ambulance fixe sera établie à destination de l'ambulance. Je pense, en effet, que divers établissements devraient être examinés de voir :

1°.- Les mesures (biométriques et psychométriques) qui doivent être prises sur l'enfant n'ont de valeur qu'en raison de leur extrême précision. Or un laboratoire qui court les chemins, quelque soit son type, ne peut offrir la précision voulue, car les conditions de mesure sont trop variables. Or, les mesures doivent être prises dans des conditions extrêmes



... nous avons accepté le projet du camion-laboratoire, sans rien changer des dimensions et, le moins possible des dispositions générales, afin de ne pas modifier le prix établi par le constructeur. Quant à l'équipement, nous l'avons quelque peu transformé - d'accord avec le Docteur HEUYER - pour le rendre propre à donner au psychiatre le plus d'indications intéressantes pour son diagnostic, et en même temps pour étendre le nombre des indications qui seront utilisées par le psychologue.

Nous nous sommes assurés, entre autres, qu'il serait possible de le munir d'un appareil de radiographie - relativement peu coûteux : 7.000 à 10.000 francs - qu'un aide - le conducteur de la voiture en l'espèce - pourrait aisément manoeuvrer.

Cet appareil - utile pour la médecine générale, aussi bien pour la psychiatrie et même la psychophysiologie - pourrait demeurer commun à tous les établissements dans le cas où le système du camion-laboratoire serait maintenu.

C'est aussi pour la même raison que nous avons adjoint à l'outillage : un test d'attention diffusée - indispensable pour les examens psychologiques. Nous avons dû pour cela modifier le test d'attention diffusée que nous avons créé pour la Société des Transports en commun de la Région Parisienne, pour les Chemins de Fer du Nord, dont l'usage est devenu presque classique.

Dans le cas où le camion-laboratoire serait ultérieurement affecté à un autre service, ces deux appareils seraient, pensons nous, quand même nécessaires.

Toutes ces réserves faites, nous avons accepté le projet du camion-laboratoire, sans rien changer des dimensions et, le moins possible des dispositions générales, afin de ne pas modifier le prix établi par le constructeur. Quant à l'équipement, nous l'avons quelque peu transformé - d'accord avec le Docteur HEUYER - pour le rendre propre à donner au psychiatre le plus d'indications intéressantes pour son diagnostic, et en même temps pour étendre le nombre des indications qui seront utilisées par le psychologue.

Nous nous sommes assurés, entre autres, qu'il serait possible de le munir d'un appareil de radiographie - relativement peu coûteux : 7.000 à 10.000 francs - qu'un aide - le conducteur de la voiture en l'espèce - pourrait aisément manoeuvrer.

Cet appareil - utile pour la médecine générale, aussi bien pour la psychiatrie et même la psychophysiologie - pourrait demeurer commun à tous les établissements dans le cas où le système du camion-laboratoire serait maintenu.

C'est aussi pour la même raison que nous avons adjoint à l'outillage : un test d'attention diffusée - indispensable pour les examens psychologiques. Nous avons dû pour cela modifier le test d'attention diffusée que nous avons créé pour la Société des Transports en commun de la Région Parisienne, pour les Chemins de Fer du Nord, dont l'usage est devenu presque classique.

Dans le cas où le camion-laboratoire serait ultérieurement affecté à un autre service, ces deux appareils seraient, pensons nous, quand même nécessaires.

Pour rester dans les limites de l'aménagement et des prix



établis par les fournisseurs des appareils, nous nous sommes mis en rapport avec les établissements psychotechniques qui ont collaboré avec nous pour réaliser le présent programme. Nous indiquons en annexe le détail des appareils à acquérir et leur poids. Leur encombrement a été étudié et convient pour la place dont on dispose.

C) L'équipement du Laboratoire ambulatoire.

Le choix des appareils à acquérir a nécessité une étude assez compliquée en raison de l'exigüité du local dans lequel ces appareils devaient trouver leur place. Nous devons donc résumer ici les raisons qui ont déterminé notre choix.

1°) Mensurations corporelles.

Ces mensurations qui n'ont qu'une apparence restreinte lorsqu'il s'agit de sujets normaux présentent ici, au contraire un intérêt particulier. Les déformations corporelles sont fréquentes et, par leur nature, permettent de donner immédiatement une direction à l'examen clinique. En outre, elles permettent d'établir une appréciation objective de ce que l'on pourrait appeler " l'âge anatomique " du sujet, sinon avec la précision qu'on a parfois prétendu atteindre ( Ages biologiques : J.E.W. WALLIN Londres ) du moins avec une précision suffisante pour fixer par un graphique l'état du développement corporel d'un sujet et, par là, permettre de juger du retard ou de la précocité de ce développement.

Nous proposons donc de prendre :

.....

Toutes ces réserves faites, nous avons accepté le projet de construction d'un laboratoire, dans un terrain convenable et le moins possible des dispositions générales, afin de ne pas modifier le prix établi par le constructeur. Quant à l'équipement, nous l'avons étudié par tâtonnements - d'accord avec le docteur HENRYK - pour le rendre propre à donner au psychiatre la plus d'indications intéressantes pour son diagnostic, et en même temps pour étendre le nombre des indications qui seront utilisées par le psychologue.

Nous nous sommes assurés, entre autres, qu'il serait possible de le munir d'un appareil de radiographie - relativement peu coûteux : 7.000 à 10.000 francs - qu'un vide - le conducteur de la voiture en l'équipe - pourrait aisément manœuvrer.

Cet appareil - utile pour la médecine générale, mais bien pour la psychiatrie et même la psychopathologie - pourrait donner comme à tous les établissements dans le cas où le système de camion-laboratoire serait maintenu.

C'est aussi pour la même raison que nous avons ajouté à l'équipement : un test d'attention diffuse - indispensable pour les examens psychologiques. Nous avons dû pour cela modifier le test d'attention diffuse que nous avons créé pour la Société des Transports en commun de la Région Parisienne, pour les examens de fer du Nord, dont l'usage est devenu presque classique dans le cas où le camion-laboratoire serait utilisé.

Quant à un autre service, ces deux appareils seraient, nous le pensons, quand même nécessaires.

Tout renter dans les limites de l'investissement et des prix



- a) La taille (appareil : toise murale)
- b) Le poids (appareil: bascule médicale du type Boulitte)
- c) l'envergure (appareil: toile d'envergure)
- d) La hauteur du tronc (appareil: toise et chaise - et toutes autres dimensions caractéristiques d'une malformation).
- e) Les dimensions craniennes usuelles (appareil: Compas de Papillaud (technique et renseignements sommaires dans un travail actuellement sous presse).

2°.- Mesures physiologiques.

- a) La fonction respiratoire doit être appréciée par l'amplificateur thoracique (mètre à ruban)
- b) La capacité pulmonaire. (spiromètre de Plantefol)
- c) La fréquence respiratoire ( enregistrée par le polygraphe clinique dont une autre utilisation sera indiquée plus loin.)

L'état de la fonction circulatoire sera prise :

- a) Par une radiographie du coeur.
- b) Par la fréquence du pouls, notée à l'aide d'un chronomètre, et, au besoin, par polygraphe portatif.
- c) La pression artériel (appareil: oscillomètre de Boulitte)

Les mesures relatives à la circulation, comme d'ailleurs celles relatives à la respiration, seront prises fréquemment pour suivre le développement fonctionnel de chaque enfant sous l'influence de l'entraînement qui sera donné par le maître d'éducation physique. C'est ainsi, par exemple, que le polygraphe

établir par les renseignements des appareils, nous nous sommes mis en rapport avec les établissements psychotechniques qui ont été créés à cet effet. Nous avons pu ainsi réaliser le présent programme. Nous indiquons en annexe le détail des appareils à acheter et leur coût. Les renseignements ont été étudiés et conviennent pour la place dont ils disposent.

1°) L'équipement du laboratoire

Le choix des appareils à acheter est nécessaire à l'étude de la fonction respiratoire en raison de l'existence de local dans lequel les appareils devaient trouver leur place. Nous devons donc résoudre les problèmes qui ont été déterminés par notre choix.

1°) Mesures physiologiques

Les mesures physiologiques ont une importance particulière dans l'étude de la fonction respiratoire. Elles sont effectuées par l'amplificateur thoracique, le spiromètre de Plantefol et le polygraphe clinique. Les renseignements obtenus sont utilisés pour l'évaluation de la fonction respiratoire. Les renseignements obtenus sont utilisés pour l'évaluation de la fonction respiratoire. Les renseignements obtenus sont utilisés pour l'évaluation de la fonction respiratoire.

Il est important de noter que les mesures physiologiques doivent être effectuées dans des conditions de repos et de calme.

.....



a) la taille (appareil : toise murale)

b) le poids (appareil : balance médicale du type Boullée)

c) l'inverse (appareil : toise d'inverse)

d) la hauteur du tronc (appareil : toise et cotes - et cotes

autres dimensions caractéristiques d'une malformation).

e) les dimensions crâniennes (appareil : compas de

Papilland) technique et renseignements sommaires dans un

travail soigneusement soigné.

2°.- Mesures physiologiques.

a) la fonction respiratoire doit être appréciée par l'analyse

de leur thorax (maté à l'air)

b) la capacité pulmonaire (anémomètre de Broust)

c) la fréquence respiratoire (enregistrée par le polygraphe

ouliné dont une autre utilisation sera indiquée plus loin.

l'état de la fonction circulatoire sera prise :

a) par une radiographie du cœur.

b) par la fréquence du pouls, notée à l'aide d'un chronomètre,

et, au besoin, par polygraphe portatif.

c) la pression artérielle (appareil : oscillomètre de Boullée)

Les mesures relatives à la circulation, comme d'ailleurs

celles relatives à la respiration, seront prises fréquemment

pour suivre le développement fonctionnel de chaque enfant sous

l'influence de l'entraînement qui sera donné par le maître

d'éducation physique. C'est ainsi, par exemple, que le polygraphe

sera utilisé pour l'enregistrement du pouls avant et après  
certains exercices physiques.

En outre, pour compléter les renseignements physiologiques  
mentionnés ci-dessus, il sera procédé à une numération des  
globules rouges (appareil : microscope spécial)

Les fonctions musculaires seront appréciées par :

a) La pression de la main (appareil : dynamomètre spécial)

b) La traction lombaire (appareil : dynamomètre à traction  
verticale)

c) La force de frappe (appareil : enclume dynamométrique)

3°.- Mesures physiologiques.

La plupart des appareils qui servent aux mesures physio-  
logiques ont une triple destination :

1°.) Ils permettront de fournir des renseignements immédiats  
au médecin pour l'établissement de son diagnostic.

2°.) Ils seront utilisés selon nos indications par le maître  
entraîné à l'effort et les effets de l'entraînement  
qu'il fera subir aux enfants.

3°.) Ils serviront aux recherches psycho-physiologiques et  
psychologiques destinées à établir les rapports entre la vie  
psychique et organique du sujet.

Fonctions sensorielles.

L'analyse des fonctions sensorielles doit être plus ou  
moins poussée selon les besoins d'une recherche particulière  
qui se présentera à nous. Mais un minimum d'analyse doit être  
fait dès le début pour aider le diagnostic médical et contri-



-buer à l'explication éventuelle de certains phénomènes psychologiques chez l'enfant.

1°.- Nous nous proposons d'examiner la vision.

- a) Acuité (Tableau de Landolt)
- b) Rapidité d'adaptation au changement d'éclairément. (test de la S.T.C.R.P.)
- c) Champ visuel (périmètre)
- d) Sensibilité chromatique. (Ishihara, Schall)

2°.- L'audition.

- a) Acuité auditive (Audiomètre électrique - sons de hauteur moyenne du Laboratoire électro-acoustique de Neuilly)
- b) Sensibilité aux sons aigus (Monocorde de Struycker)

3°.- Le sens tactile.

- a) Sensibilité tactile. (Compas de Weber)

4°.- Le sens musculaire.

Appréciation des poids. (Test de Toulouse et Piéron)

Fonctions psychomotrices.

- a) Rapidité et régularité des fonctions simples. (appareil chronoscope perfectionné)
- b) Rapidité d'un ajustement sensori-moteur à un rythme imposé (appareil de poinçonnage)
- c) Rapidité et précision d'un ajustement sensori-moteur à un rythme libre (appareil de poinçonnage)
- d) Stabilité motrice (appareil de traçage)
- e) Dissociation des mouvements des mains (appareil du tourneur)



... à l'explication éventuelle de certains phénomènes  
psychologiques chez l'enfant.

1° - Nous nous proposons d'examiner la vision.

(a) Acuité (Tableau de Landolt)

(b) Rapidité d'adaptation au changement d'éclaircissement.

(c) Test de la C.T.O.H.P.

(d) Champ visuel (périmètre)

(e) Sensibilité chromatique. (Lambert, Schmitt)

2° - L'audition.

(a) Acuité auditive (audiomètre électrique - sons de haute

fréquence du laboratoire électro-acoustique de Neilly

(b) Sensibilité aux sons aigus (monocorde de Strohker)

3° - Le sens tactile.

(a) Sensibilité tactile. (Compas de Weber)

4° - Le sens musculaire.

Appréhension des poids. (Test de Toulouse et Piéron)

Fonctions psychomotrices.

(a) Rapidité et régularité des fonctions simples.

(b) Appareil chronométrique perfectionné

(c) Rapidité d'un ajustement sensori-moteur à un rythme

imposé (appareil de Polignone)

(d) Rapidité et précision d'un ajustement sensori-moteur

à un rythme libre (appareil de Polignone)

(e) Stabilité motrice (appareil de Frayss)

(f) Dissociation des mouvements des mains (appareil de

Leclercq)

Fonctions d'attention.

La mesure du rendement de chaque tâche, tant intellectuelle que motrice, englobe en même temps que la valeur de la fonction étudiée, la valeur d'une fonction plus générale dite: attention. Celle-ci accompagne, en effet, sous des formes assez diverses tous les actes de la vie.

Mais la part qui incombe à l'effort de l'attention dans le rendement d'ensemble au cours d'une épreuve ne peut pas être déterminée quantitativement.

D'autre part, le progrès scientifique étant conditionné par le progrès de l'analyse, on a institué des épreuves particulières d'attention. Naturellement, quoi qu'on fasse, dans ces épreuves interviennent d'autres fonctions psychologiques, mais on les réduit au minimum pour que le résultat obtenu soit surtout l'expression de la fonction d'attention.

L'attention se manifeste sous des formes diverses, il existe des épreuves différentes relatives à :

1° - L'attention concentrée. Mesurée par l'épreuve du barrage de signes et l'épreuve du pointage de lettres. (Test de Toulouse et Piéron et test de Giese perfectionné)

2° - L'attention diffusée (appareil de J.M. LAHY)

Fonctions mentales.

1° - La mémoire.

Le rendement dans les épreuves de mémoire n'est pas de la même valeur suivant l'objet auquel s'adresse cette fonction. Nous avons donc choisi comme objets des épreuves ceux qui sont les plus usuels dans la vie courante :



Fonctions d'attention.

La mesure du rendement de chaque tâche, tant intellectuelle que motrice, implique en même temps que la valeur de la fonction étudiée, la valeur d'une fonction plus générale dite "attention". Celle-ci accompagne, en effet, sous des formes assez diverses tous les actes de la vie.

Mais la part qui incombe à l'effort de l'attention dans le rendement d'un ensemble au cours d'une épreuve ne peut pas être déterminée quantitativement.

D'autre part, les progrès scientifiques étant conditionnés par le progrès de l'analyse, on a insisté sur les épreuves partielles d'attention. Naturellement, pour qu'on fasse, dans ces épreuves, intervenir d'autres fonctions psychologiques, mais on les réduit au minimum pour que le résultat obtenu soit attribué à l'attention de la fonction d'attention.

L'attention se manifeste sous des formes diverses, il existe des épreuves différentes relatives à :

1° - L'attention concentrée. Mesurée par l'épreuve de Bartlett de signes et l'épreuve de points de lettres. (Test de Tolouse et Piéron et test de classe perfectionnée)

2° - L'attention diffusée (appelée de L.M. LAHY)

Fonctions mentales.

1° - La mémoire.

Le rendement dans les épreuves de mémoire n'est pas de la même valeur suivant l'objet auquel s'adresse cette fonction. Nous avons donc choisi comme objets des épreuves qui sont les plus variées dans la vie courante :

- a) Mémoire immédiate auditive (présentation auditive des chiffres)
- b) Mémoire immédiate visuelle (présentation visuelle des chiffres, test de B. LAHY et Dessause)
- c) Mémoire d'association (Mots associés)
- d) Mémoire de fixation et d'évocation (Récits à compléter et images à fixer et à évoquer)
- e) Mémoire de reconnaissance (Mots entendus une fois à reconnaître.)
- f) Mémoire de positions de signes (signes à replacer sur un dessin.)

2° - L'intelligence.

Tout acte de la vie mentale fait appel à un degré plus ou moins élevé de discrimination, et par cela même fait intervenir l'intelligence. En ce qui concerne les épreuves psychologiques le problème devient encore plus complexe car la consigne qui est donnée au sujet exige un degré de compréhension sans lequel l'épreuve manque complètement son but. Ainsi le degré de compréhension de la consigne dans n'importe quel test constitue une mesure d'intelligence.

Si, pour procéder comme on l'a vu pour l'attention, nous devons utiliser des tests qui s'adressent autant que possible à l'intelligence isolée d'autres fonctions, nous pouvons aussi organiser l'apprentissage dans certains tests, comme une épreuve d'intelligence.

- a) Apprentissage dans l'épreuve d'attention diffusée.
- b) Apprentissage dans l'épreuve de dissociation des mouvements des mains.



D'autre part le rendement des opérations intellectuelles varie selon qu'elles s'adressent à des catégories différentes d'objets.

Nous avons donc, comme pour les autres fonctions, des épreuves qui s'adressent aux aspects différents de l'intelligence.

- c) Intelligence dite "générale" (Tests de Binet et Simon et test de Simon pour le dépistage rapide des anormaux.)
- d) Fonction logique (Cahier B, cahier C, test verbal rapide d'intelligence, cahier d'intelligence logique.)
- e) Intelligence dite "concrète" (Test de Pintner et Paterson)
- f) Intelligence technique (Cahier de problèmes techniques simples et test de Stenquist)

3°.- L'Association.

Mesurée par :

- a) Mot ou chiffre, inducteur (présentation visuelle et auditive)
- b) Image, dessin géométrique présentation visuelle et auditive

4°.- L'Imagination.

- a) Rohrschak
- b) Images relatives à des paysages champêtres - paysages urbains, scènes de famille, scènes de la vie publique, etc. présentations visuelles et verbales.

5°.- Le Caractère.

Le caractère est le résultat d'un jeu très complexe des fonctions biologiques psychologiques et de la vie sociale.

(a) Mémoire immédiate (présentation auditive des chiffres)

(b) Mémoire immédiate (présentation visuelle des chiffres, test de E. L. et H. H. et H. H.)

(c) Mémoire à association (mots associés)

(d) Mémoire de fixation et de rétroaction (mots à compléter et images à fixer et à évoquer)

(e) Mémoire de reconnaissance (mots entendus une fois à reconnaître)

(f) Mémoire de position de chiffres à reproduire (un dessin)

3°.- L'Intelligence.

Tout acte de la vie mentale fait appel à un degré plus ou moins élevé de discrimination et par conséquent à l'intervention de l'intelligence. En ce qui concerne les épreuves psychologiques le problème devient encore plus complexe car la connaissance donnée au sujet existe au degré de compréhension sans lequel l'épreuve n'est pas complètement comprise. Ainsi le degré de compréhension de la consigne dans l'épreuve est une condition essentielle de l'intelligence.

Il faut procéder comme on l'a vu pour l'attention, nous devons utiliser des tests qui s'adressent autant que possible à l'intelligence incluse dans les fonctions, nous pouvons organiser l'apprentissage dans certains tests, comme une épreuve d'intelligence.

(a) Apprentissage dans l'épreuve d'attention différée.

(b) Apprentissage dans l'épreuve de dissociation des



La complexité de ce problème est telle qu'on ne possède pas encore de méthodes d'expérimentations précises. Aussi nous sommes obligé de nous servir de la méthode d'observation. Toutefois, cette méthode, au lieu d'être laissée à l'initiative de chaque observateur, doit être dirigée pour permettre l'organisation d'une recherche statistique. De cette recherche, il sera possible de dégager certains faits et de les identifier. Ces faits sont susceptibles d'indiquer l'objet et la direction d'une expérimentation précise.

Déjà les résultats obtenus par la neuro-psychiâtrie permettent d'avoir des bases assez précises et assez objectives pour orienter les méthodes d'observation psychologique.

La psychologie de son côté commence à avoir, elle aussi des données qui vont se précisant assez vite. L'examen psycho-physiologique (par exemple les tests d'émotivité) constituent une assise solide pour la connaissance de certains traits de caractère. Les précisions de nos consignes d'application des tests psycho-moteurs ou mentaux mettent les sujets dans des conditions rigoureusement identiques d'observation. Les réactions caractérogiques de chaque sujet deviennent à ce moment assez constantes pour entrer dans les cadres d'une expérimentation.

Enfin les résultats eux-mêmes de certains tests donnent des indications qui peuvent expliquer certains traits du caractère (régularité des temps de réaction, scrupulosité, précipitation dans le test de pointage, etc...)

Il existe enfin quelques tests spéciaux comme ceux de Heuyer & Courthial, de Baumgarten :

... d'objets.

- (a) Intelligence dite "générale" (Test de Binet et Simon et Test de Simon pour le décalage rapide des mots.)
- (b) Fonction motrice (Cahier 1, Cahier 2, Test verbal rapide)
- (c) Intelligence, Cahier d'Intelligence motrice.
- (d) Intelligence dite "concrète" (Test de Linton et Peterson)
- (e) Intelligence technique (Cahier de problèmes techniques simples et test de l'aptitude)

3° - L'association.

Méthode de :

- (a) Test de chiffres, inducteur (présentation visuelle et auditive)
- (b) Test de lettres, inducteur (présentation visuelle et auditive)

4° - L'imitation.

(a) Imitation

- (b) Imitation relative des phrases caractéristiques - phrases
- (c) Imitation relative des scènes de famille, scènes de la vie sociale, et
- (d) Imitation relative des présentations visuelles et verbales.

5° - La curiosité.

La curiosité est le résultat d'un jeu très complexe des fonctions biologiques psychologiques et de la vie sociale.



la complexité de ce problème est telle qu'on ne possède pas encore de méthodes d'expérimentation précises. Aussi nous sommes obligés de nous servir de la méthode d'observation. Toutefois, cette méthode, au lieu d'être laissée à l'initiative de chaque observateur, doit être dirigée pour permettre l'observation d'une recherche statistique. De cette recherche, il sera possible de dégager certains faits et de les identifier. Ces faits sont susceptibles d'indiquer l'objet et la direction d'une expérimentation précise.

Les méthodes d'observation psychologique. L'avis des uns et autres précises et assez objectives pour orienter les résultats obtenus par la neuro-psychiatrie pédiatrique.

La psychologie de son côté commence à avoir, elle aussi des données qui vont se précisant assez vite. L'examen psycho-physiologique (par exemple les tests d'émotivité) constituent une base solide pour la connaissance de certains traits de caractère. Les prévisions de nos connaissances d'application des tests psychologiques ou mentaux mettent les sujets dans des conditions défavorables d'observation. Les réactions caractéristiques de chaque sujet deviennent à ce moment assez caractéristiques pour entrer dans les cadres d'une expérimentation.

Enfin les résultats eux-mêmes de certains tests donnent des indications qui peuvent expliquer certains traits de caractère (réactivité des temps de réaction, sensibilité, précipitation dans le test de pointage, etc.)

Il existe enfin quelques tests spéciaux comme ceux de Heuyer et Courthial, de Baumgarten :

- 1°.- Test de Heuyer-Courthial
- 2°.- Test de Baumgarten
- 3°.- Test des "poules"
- 4°.- L'expérience d'imagination
- 5°.- Fiches d'observation du comportement dans les tests
- 6°.- Comportement psychologique au cours des expériences psycho-physiologiques.

Nous nous servirons de toutes ces méthodes car la détermination de traits de caractères a, chez les délinquants, une importance capitale. Elles peuvent ainsi se résumer.

Cet outillage pourrait paraître incomplet, surtout en ce qui concerne les mesures utilisées par le médecin de médecine générale par exemple, dans les examens radiologiques, nous n'envisagerons pas les examens cliniques. On en comprendra facilement la raison. Les examens radiologiques nécessitent la présence du sujet, tandis que les examens chimiques peuvent être faits par l'envoi dans des laboratoires spéciaux des éléments à analyser.

En outre, l'examen radiologique peut être utile pour des examens psycho-physiologiques plus étendus que ceux que nous avons envisagés. Par exemple l'orthocardiographie, nécessaire pour une mesure de l'émotivité, que nous mettons au point en ce moment pour l'étude de l'âge anatomique - dont nous avons parlé ailleurs.

Cet outillage est loin d'être définitif. Au fur et à mesure que des méthodes nouvelles d'étude de la personnalité auront été faites, d'autres données expérimentales pourront être obtenues



par un accroissement d'outillage. C'est à ce moment que des laboratoires fixes seront nécessaires dans chaque centre de triage.

D) Examen neuro-psychiatrique.

Cet examen doit être fait par le médecin psychiatre. Sa valeur repose en grande partie sur le sens clinique de ce spécialiste, qui en prend et qui en conserve toute la responsabilité. Si une collaboration assez étroite doit s'établir entre le psychiatre et le psychotechnicien, ce dernier ne saurait, en aucun cas, se substituer au premier, et inversement. En plus d'une question de responsabilité médicale, il y a une question du progrès de la connaissance qui ne peut se faire que par la spécialisation des méthodes et des recherches de plus en plus approfondies.

En ce qui concerne la neuro-psychiatrie, nous nous en remettons donc aux directives qui pourraient être indiquées par le Docteur Heuyer.

V.- Les Méthodes de Rééducation.

Avant même d'instituer des méthodes de rééducation, il faut changer les principes qui, jusqu'ici, ont servi dans les établissements correctionnels à justifier la peine prononcée par le Tribunal contre le délinquant. Cette peine ne doit plus apparaître comme la sanction attachée à la faute, mais comme une mesure susceptible d'améliorer le jeune dévoyé et de permettre sa rééducation. Lui-même ne doit plus être considéré comme un être déchu sur lequel la société se venge, mais comme un malheureux qui a besoin d'être protégé et redressé.

1. - Test de Heuyer-Gomphel

2. - Test de Bannkayren

3. - Test des "bonnes"

4. - L'expérience d'imitation

5. - Traces d'observation du comportement

dans les tests

6. - Comportement psychologique au cours des

expériences psycho-physiologiques.

Nous nous réservons de toutes ces méthodes car la détermination de traces de caractère, et, chez les délinquants, une importance capitale. Elles peuvent ainsi se retourner.

Cet outillage devrait permettre d'acquiescer, surtout en ce qui concerne les méthodes utilisées par le médecin de médecine légale, par exemple, dans les examens physiologiques, pour l'évaluation des

les examens cliniques. On en comprendrait l'importance dans la mesure où les examens cliniques ne peuvent être faits par l'envoi

dans des laboratoires spécialisés à l'usage de l'examinateur. L'examen physiologique peut être réalisé dans les examens psycho-physiologiques plus étendus que ceux que nous

avons envisagés. Par exemple l'orthopédie, névroses, pour une mesure de l'émotivité, que nous ne pouvons en ce moment pour l'étude de l'âge anamnestique - dont nous avons traité

ailleurs.

Cet outillage est loin d'être définitif. Au fur et à mesure que des méthodes nouvelles d'étude de la personnalité seront établies, d'autres données expérimentales pourront être obtenues



des sur le moment de l'ouverture. C'est à ce moment que les laboratoires fixes sont nécessaires dans chaque centre de triage.

D) L'examen neuro-psychiatrique

Cet examen doit être fait par le médecin psychiatre. Sa valeur repose en grande partie sur le sens clinique de ce spécialiste, qui en prend et qui en conserve toute la responsabilité. Si une collaboration avec étroite doit s'établir entre le psychiatre et le psychotechnicien, ce dernier ne saurait, en aucun cas, se substituer au premier, et inversement. En plus d'une question de responsabilité médicale, il y a une question de progrès de la connaissance qui ne peut se faire que par la spécialisation des méthodes et des techniques de plus en plus approfondies. En ce qui concerne la neuro-psychiatrie, nous nous en remettons donc aux directives qui sont indiquées par le docteur Haysler.

V. - Les méthodes de Rééducation

Avant même d'instaurer des méthodes de rééducation, il faut changer les principes qui, jusqu'ici, ont servi dans les établissements correctionnels à justifier la peine prononcée par le Tribunal contre le délinquant. Cette peine ne doit plus apparaître comme la sanction attachée à la faute, mais comme une mesure susceptible d'améliorer le jeune dévoyé et de permettre sa rééducation. Lui-même ne doit plus être considéré comme un être déchu sur lequel la société se venge, mais comme

Une telle considération a pour effet d'interdire tout ce qui vise à infliger aux enfants des souffrances physiques et de ravaler la dignité humaine.

Ceci acquis, il est possible de tracer un plan de réforme fondé sur la connaissance psycho-physiologique des enfants.

a) Le milieu physique et la disposition des locaux.

Pendant toute leur jeunesse les petits délinquants sont appelés à vivre dans un établissement d'éducation surveillée. On imagine l'influence que doivent avoir pour la formation de leur esprit, le lieu et la maison dans lesquels ils séjournent à l'exclusion de tous autres.

On sait l'action du milieu physique sur les tempéraments, encore plus sur celui d'enfants tarés à divers degrés. Tout les influence et concourt à accentuer leur déséquilibre. Un pays sec et aride les déprime ou les durcit, la mer, avec son bruit incessant et ses tempêtes, agit sur leurs nerfs, les voue à l'angoisse et à l'insomnie. Le choix de Belle-Ile semble alors d'autant plus défavorable que la relégation dans une île accentue chez les jeunes délinquants l'impression d'être mis à l'écart du monde, et anime leur esprit de révolte. Les fuites qui se multiplient, prennent de ce fait un caractère dramatique.

Il en est de même pour les bâtiments. L'aspect vétuste et sinistre de ceux où l'on place actuellement les enfants, leur disposition si défavorable à l'hygiène, les prive de toute qualité pédagogique. Ils contribuent à imprimer dans l'esprit de l'enfant l'idée qu'il habite une prison et achève sa dégradation.



Une telle considération a pour effet d'interdire tout ce qui  
est à l'origine des souffrances physiques et de  
rétablir la dignité humaine.

C'est pourquoi, si est possible de créer un plan de réforme  
fondé sur la connaissance psychologique des enfants.

On sait l'action du milieu physique sur les températures,  
les influences et conduites à accomplir leur développement. Un  
pays ne se crée pas, il se crée par la volonté, la paix, avec son  
travail incessant et ses tempêtes, agit sur l'âme humaine, les  
vues à l'élaboration et à l'élaboration. Le choix de l'habitation  
alors d'habitation plus défective que la réhabilitation dans une vie

répondent aux besoins de l'habitation d'être mis  
à l'œuvre du monde, et ainsi leur esprit de révolte. Les fuites  
qui se multiplient, prennent de ce fait un caractère dramatique  
Il en est de même pour les bâtiments. L'aspect véritable et  
sincère de ceux où l'on place actuellement les enfants, leur  
disposition et défavorable à l'hygiène, les prive de toute  
qualité pédagogique. Ils contribuent à l'isolement de l'enfant  
de l'enfant l'idée qu'il habite une prison et achève sa dégra-

Au contraire, des bâtiments clairs, hygiéniques, bien  
décorés et fleuris agissent sur la mentalité des enfants, et  
leur donnent l'illusion d'un foyer où ils se sentent bien.  
Ils sont flattés d'être traités avec égard. Leur attitude  
extérieure se modifie.

Nous n'avons pas à décrire ici ces bâtiments - maison  
d'habitation, écoles, ateliers - ni l'importance de leur dis-  
position intérieure pour faciliter l'oeuvre de redressement  
des pupilles. Mais nous pensons que la collaboration du péda-  
gogue et de l'architecte est indispensable au moment de  
l'établissement des plans. (1)

b) Le travail scolaire et le travail manuel.

Les Maisons d'éducation surveillée fondent leur système de  
rééducation de jeunes délinquants sur la nécessité du travail.  
Le but est double, satisfaire à la loi sur la fréquentation  
scolaire et procurer un métier aux enfants. La journée de ceux-  
ci est donc partagée entre les deux sortes de besogne, mais le  
travail manuel y occupe la plus grande place.

Il faut signaler comme défectueux le système qui place  
les heures de classes en fin de journée. A ce moment, en effet,

(1) C'est ainsi que dans l'expérience de sélection scolaire  
que nous venons de faire dans une commune des environs de  
Paris, nous avons abouti à la création d'une école dite  
de perfectionnement. Les méthodes ont été étudiées en  
collaboration avec un de nos assistants, Mr. Feller, et les  
plans nouveaux correspondant à des méthodes nouvelles ont  
été étudiés par la collaboration de Mr. Feller, d'un de nos  
anciens élèves qui est architecte, Mr. Barret, et moi-même.  
Ce travail fera l'objet d'un mémoire.



les enfants sont trop fatigués pour fournir un travail sérieux. De plus, la médiocre préparation pédagogique de leurs instructeurs jointe à l'emploi des méthodes coercitives ont pour conséquence de rebuter les élèves et de les dresser contre l'école.

Peut-être pourrait-on adopter la même distribution <sup>des temps</sup> de travail qu'en U.R.S.S. où, pour éviter la fatigue et la dispersion des efforts, la journée de classe alterne avec la journée de travail manuel. Dans ce système de l'école-atelier les pupilles ne travaillent que pendant six heures et le reste du temps est réservé aux sports, au travail libre, à la pratique des arts.

Le programme des études scolaires et les méthodes permettant d'entraîner les élèves à la culture de l'esprit devra faire l'objet d'un rapport particulier. Nous ne traiterons pas ici la question.

En ce qui concerne le travail manuel, il faut redresser les erreurs actuelles. En effet, dirigés par des gardiens non qualifiés, contraints à des travaux toujours inférieurs qui souvent leur déplaisent, les jeunes gens sortent des colonies pénitentiaires sans formation professionnelle. Rien d'étonnant alors à ce qu'ils récidivent leurs fautes ou deviennent des épaves.

Nous sommes donc parfaitement d'accord avec Mr. ANDRIEU qui se propose de placer comme professeur des maîtres techniques détachés de l'Enseignement technique.

Il faut instituer un régime de travail qui corresponde à l'âge des enfants et qui permette de constater leurs goûts

la construction des bâtiments scolaires, les conditions de leur entretien et leur utilisation. Les méthodes de travail doivent être adaptées à l'âge des enfants et à leur développement physique et mental. Il est nécessaire de leur faire connaître les règles de l'hygiène et de leur enseigner les premiers secours.

Il est également important de leur faire connaître les règles de la vie sociale et de leur enseigner les premiers principes de la morale. Les méthodes de travail doivent être adaptées à leur développement intellectuel et à leur sensibilité artistique.

(3) Le travail scolaire et le travail manuel.

Le travail scolaire et le travail manuel sont deux aspects complémentaires de l'éducation. Le travail scolaire vise à développer l'esprit et à acquies les connaissances nécessaires à la vie. Le travail manuel vise à développer le corps et à acquies les compétences nécessaires à la vie professionnelle. Les deux types de travail doivent être pratiqués de manière équilibrée et complémentaire.

Il est important de noter que le travail manuel ne doit pas être considéré comme une simple activité physique, mais comme une véritable éducation. Les enfants doivent être encouragés à participer activement à des projets concrets et à développer leur sens de la responsabilité et de l'initiative.



et leurs aptitudes. Jusqu'à la seizième année, l'enseignement ne devrait pas consister en un apprentissage forcé, mais en une pratique de divers métiers - bois, fer, forge, agriculture - entre lesquels chacun choisirait alors. A ce moment, sûrs de leurs goûts, les jeunes gens travailleraient d'après un plan établi par mois ou par trimestre - et sous la direction de bons contremaîtres. A l'aide d'un graphique placé sur le lieu du travail, ils pourraient suivre leurs propres progrès. Le salaire qu'ils recevraient serait fixé d'après le tarif normal. On userait de récompenses pour encourager ceux qui se seraient distingués par leur assiduité au travail.

Il va de soi que la méthode de travail par équipe prévaut - drait ici comme à l'école, ainsi que dans les jeux.

Lorsque le moment de réaliser ces projets d'éducation nouvelle sera venu, nous pensons qu'il y aura lieu de faire une part assez grande aux activités libres, même en ce qui concerne les travaux manuels. C'est ainsi, par exemple que de petits terrains pourraient être donnés aux jeunes colons qui les cultiveraient suivant leurs goûts et pour un bénéfice personnel. L'élevage des animaux servirait d'application aux études zoologiques.

c) Les exercices physiques et les sports.

On sait l'action curative pour les débiles physiques, les instables, les arriérés, de la vie au grand air et des exercices physiques, si ces exercices sont soigneusement choisis pour servir à chacun. Chez ces enfants dont l'attention a du mal

Les enfants sont trop fatigués pour fournir un travail adéquat - de plus, la méthode traditionnelle de l'école ne leur convient pas. Les méthodes nouvelles ont pour but de leur donner une certaine liberté et de leur donner une certaine responsabilité. Elles ont pour but de leur donner une certaine liberté et de leur donner une certaine responsabilité.

Il faut éviter la fatigue et la distraction des efforts, la journée de classe alternative de travail manuel. Dans ce système de l'école-atelier les enfants ne travaillent que pendant six heures et le reste du temps est réservé aux sports, au travail libre, à la pratique des arts.

Les programmes des études scolaires et les méthodes de travail d'entraîner les élèves à la culture de l'esprit de l'objet d'un rapport particulier. Nous ne traitons pas de la question.

En ce qui concerne le travail manuel, il faut redonner aux enfants actuelles. Au effet, dirigés par des artisans qualifiés, contraints à des travaux toujours inférieurs qui leur déplaissent, les jeunes gens sortent des colonies pénitentiaires sans formation professionnelle. Rien d'étonnant si ce qu'ils réalisent leurs limites ne dépassent pas.

Nous sommes donc parfaitement d'accord avec M. ANDRIEU qui se propose de placer comme professeurs des maîtres techniques détachés de l'enseignement technique. Il faut instaurer un régime de travail qui corresponde à l'âge des enfants et qui permette de constater leurs goûts



et leurs aptitudes. L'enseignement ne devrait pas consister en un apprentissage forcé, mais en une pratique de divers métiers - bois, fer, forges, etc. - entre lesquels chacun choisirait alors. Le moment, les jours et les heures de travail seraient d'après un plan établi par mois ou par trimestre - et sous la direction de bons contremaîtres. A l'aide d'un graphique placé sur le lieu de travail, ils pourraient suivre leurs propres progrès. Le salaire qu'ils recevraient serait fixé d'après le tarif normal. On pourrait de même organiser pour encourager ceux qui se seraient distingués par leur assiduité au travail.

Il va de soi que la méthode de travail par équipe prévaut - d'après les principes de l'école, ainsi que dans les autres

lorsque le moment de réaliser ces projets d'éducation nouvelle sera venu, nous pensons qu'il y aura lieu de faire une part assez grande aux activités libres, même en ce qui concerne les travaux manuels. C'est ainsi, par exemple que de petits terrains pourraient être donnés aux jeunes colons qui les cultiveraient avant leurs voyages et pour un bénéfice personnel. L'élevage des animaux servirait d'application aux études zoologiques.

c) Les exercices physiques et les sports.

On sait l'action curative pour les défilés physiques, les gymnastiques, les exercices, de la vie au grand air et des exercices physiques, et ces exercices sont soigneusement choisis pour servir à chaque chose. Chez ces enfants dont l'attention a dû être

à se fixer et qui se fatiguent vite au travail, la répétition des exercices de gymnastique, l'attrait des luttes sportives disciplinent et fortifient le corps. Il faut donc en multiplier l'usage, couper par eux les temps de travail et y recourir dans les périodes d'énervernement.

Mais là aussi l'emploi des meilleures méthodes a des effets décisifs et il ne faut pas se tromper.

La pratique des sports par tous les enfants, outre qu'elle permet de travailler par équipe, ce qui a toujours une valeur éducative, les amènera aussi à se mesurer au dehors, et dans des conditions déterminées, avec d'autres équipes juvéniles. Par ce moyen, on préparera de façon raisonnée leur retour dans la vie.

d) Les essais de self-government.

On sait les dangers de l'internat et plus encore dans le cas de ces petits délinquants qui, repliés sur eux-mêmes et enclins à former des coterie, se servent de la dissimulation comme d'une arme nécessaire. Il faut donc trouver des méthodes d'éducation qui les obligent à sortir d'eux-mêmes, à agir pour autrui, à prendre leur part de certaines responsabilités.

Leur vie doit donc être organisée de telle sorte qu'ils aient à la gérer eux-mêmes, comme cela se fait dans les instituts de travail en U.R.S.S.. Là, les jeunes délinquants, assistés du Directeur, élisent comme chefs les meilleurs de leurs camarades, qui ont pour rôle de surveiller les couloirs



et même les chambrettes (1), de maintenir la propriété et le bon ordre intérieur, de conseiller et d'aider ceux qui suivent difficilement la classe, ou qui ont commis une faute de conduite. Chaque soir, devant les maîtres et les élèves assemblés, ils font le rapport de la journée et présentent, s'il y a lieu, les requêtes de leurs camarades.

Nous ne nous étendrons pas sur le parti que l'on peut tirer de cette collaboration des enfants et des initiatives qu'ils peuvent prendre. Nous allons voir tout de suite leur importance sur l'organisation du milieu social juvénile.

e) Le milieu social.

Mis à l'écart de la vie générale, privés de la famille, les jeunes délinquants se trouvent réduits à la société de leurs camarades, à celle de leurs gardiens - ce qui, par l'hostilité même qui règne entre les uns et les autres, et par la formation des coteries temporaires, ne constitue pas, à proprement parler, un milieu social.

Le rôle du milieu social, en tant que fait éducatif, n'est pas à démontrer ici. Rappelons seulement que si, on le trouve à l'origine de tous les délits et de la plupart des perversions; il ne peut, par contre, y avoir de rénovation véritable des individus sans lui.

L'organisation des travaux manuels et scolaires sous la forme d'équipes, en vue d'accomplir, dans un temps donné, une

---

(1) D'accord avec le Docteur Heuyer, nous pensons que le système des chambrettes est préférable à celui des dortoirs

à se fixer et qui se réalisent vite au travail, la répartition des exercices de gymnastique, l'attribution des postes sportifs disciplinés et fortifiant le corps. Il faut donc multiplier l'usage, employer par eux les temps de travail et y recourir dans les périodes d'entraînement.

mais il faut aussi l'emploi des meilleures méthodes à des effets décisifs et il ne faut pas se tromper. La pratique des sports par tous les enfants, outre qu'elle permet de travailler par équipes, ce qui a toujours une valeur éducative, les amène aussi à se mesurer au dehors, et dans des conditions déterminées, avec d'autres groupes juvéniles. Par ce moyen, on prépare de façon rationnelle leur retour dans la vie.

d) Le milieu de self-gouvernement.

On sait les dangers de l'intervention de la police dans le cas de ces petites délinquances, telles que les vols, les dégradations, les coteries, se exercent de la discipline - l'action comme d'une arme nécessaire. Il faut donc trouver des méthodes d'éducation qui les obligent à sortir d'eux-mêmes, à agir pour eux-mêmes, à prendre leur part de certaines responsabilités.

leur vie doit donc être organisée de telle sorte qu'ils soient à la hauteur eux-mêmes, comme cela se fait dans les instituts de travail en U.R.S.S., où les jeunes délinquants, assistés du directeur, élisent comme chefs les meilleurs de leurs camarades, qui ont pour tâche de surveiller les condamnés



et même les caractéristiques (1), de maintenir la propriété et le bon ordre intérieur, de conseiller et d'aider ceux qui vivent difficilement la classe, ou qui ont commis une faute de conduite. Chaque soir, devant les matras et les béchers rassemblés, ils font le rapport de la journée et présentent, s'il y a lieu, les résultats de leurs observations. Nous ne nous étendons pas sur le parti que l'on peut tirer de cette collaboration des enfants et des initiatives qu'ils peuvent prendre. Nous allons voir tout de suite leur importance dans l'organisation du milieu social juvénile.

(e) Le milieu social.

Als à l'écart de la vie générale, privés de la famille, les jeunes délinquants se trouvent réduits à la société de leurs camarades, à celle de leurs gardiens - ce qui, par l'hostilité même qui règne entre les uns et les autres, et par la formation des coteries temporaires, ne constitue pas, à proprement parler, un milieu social.

Le rôle du milieu social, en tant que fait éducatif, n'est pas à démentir ici. Cependant seulement que si, on le trouve à l'origine de tous les dévils et de la plupart des perturbations il ne peut, par contre, y avoir la rénovation véritable des individus sans lui.

L'organisation des travaux manuels et scolaires sous la forme d'équipes, en vue d'acquiescer, dans un temps donné, une

(1) D'accord avec le Docteur Meyer, nous pensons que le système des caractéristiques est préférable à celui des doctrines

besogne définie et avec ce que cela comporte de dévouement au groupe, est un premier moyen de dresser les enfants aux attitudes de la vie associée. Mais cela ne suffit pas. Ces attitudes, il faut que les enfants les découvrent et les adoptent eux-mêmes. On les persuadera donc de former librement leurs équipes de jeux et de sports et de fonder de petits cercles où ils se réuniront et travailleront selon leurs goûts - cercles de lecture, de peinture, de chant, de construction... On les aidera, en leur fournissant du matériel, à créer un journal, à composer un spectacle, à chanter en chœur. Ainsi aidés à développer leurs facultés, ils se sentiront libres de s'exprimer, sûrs de posséder une individualité, et ils feront effort pour se redresser.

Dans cet ordre d'idée, nous venons de réaliser à l'Orphelinat ouvrier de la Villette-aux-Aulnes (Commune de Mitry-Mory) une expérience qui, en un an, a réussi. Bien qu'il s'agisse là d'une expérience assez réduite, je crois que la méthode à suivre par un établissement plus important devrait être la même.

Les mesures que nous venons d'indiquer ne suffisent pas. Séparés du monde extérieur, c'est toujours pour eux-mêmes et entre eux que les enfants poursuivront leurs jeux et la culture de leurs dons.

La véritable rééducation ne se fera que s'ils peuvent avoir des contacts avec le dehors. Pourquoi ne pas adopter le principe anglais du " Borstal System " où les jeunes colons se rencontrent avec les travailleurs des champs, et



beaucoup de dévouement et de sollicitude et avec ce que nous appelons le "système anglais" de la jeunesse, et  
 les enfants de la vie associée. Mais cela ne suffit pas. Ces  
 attitudes, il faut que les enfants les découvrent et les  
 adoptent eux-mêmes. On les persuade donc de former libre-  
 ment leurs équipes de jeux et de sports et de fonder de pe-  
 tites cercles où ils se réunissent et travaillent selon leurs  
 goûts - cercles de lecture, de peinture, de chant, de con-  
 struction... On les aide, on leur fournit du matériel,  
 à organiser un journal, à composer un spectacle, à chanter en  
 choeur. Ainsi aidés à développer leurs facultés, ils se senti-  
 ront libres de s'exprimer, et de posséder une individualité  
 et ils feront effort pour se relever.  
 Mais cet ordre d'idées, nous venons de réaliser à l'ordre  
 -l'Institut Ouvrier de la Ville de Londres (Commissaire de l'Indus-  
 trie) une expérience qui, en un an, a réussi. Bien qu'il  
 a'écoulé là d'une expérience assez réduite, je crois que la  
 méthode à suivre par un établissement plus important devrait  
 être la même.  
 Les enfants qui nous venons d'indiquer ne souffrent pas.  
 S'ils du monde extérieur, c'est toujours pour eux-mêmes et  
 entre eux que les enfants dominent leurs jeux et la culture  
 et de leurs dons.  
 La véritable rééducation ne se fait que s'ils peuvent  
 avoir des contacts avec le dehors. Pourquoi ne pas adopter  
 le principe anglais du "Botanical Garden" où les jeunes  
 colons se rencontrent avec les travailleurs des champs, et

celui des "Instituts du Travail" de l'U.R.S.S., où chaque  
 établissement de rééducation est parrainé par une usine,  
 les ouvriers viennent constamment visiter les enfants pour  
 les instruire et les guider.

D'autres moyens peuvent encore être utilisés en vue  
 de relier les pupilles à la vie du dehors. Ce grand mouve-  
 -ment du monde, qu'ils ont connu, et sur lequel leurs imagi-  
 -nations continuent de travailler - au point d'être la cause  
 de la plupart des fugues - il faut le leur rendre présent  
 par la lecture des journaux et de livres choisis et par les  
 renseignements que peuvent fournir par exemple la radio et  
 le cinéma.

Mieux même, à titre de récompense, certains de ces con-  
 -tacts avec la vie par le moyen de l'Art pourraient leur être  
 donnés dans les salles publiques : salles de théâtre, de  
 concert, de cinéma. Ainsi participeraient-ils aux émotions  
 collectives qui, lorsqu'elles sont de qualité, portent en  
 elles un pouvoir éducatif.

A l'occasion des fêtes locales, de démonstrations spor-  
 -tives, les jeunes colons pourraient apporter leur concours,  
 sous la surveillance de leurs maîtres et bénéficier des  
 bienfaits de camaraderie avec une jeunesse saine.

Ajoutons enfin, que sauf dans les cas d'indignité, les  
 familles devraient être invitées à venir visiter réguliè-  
 -ment les jeunes colons - et, que l'été ceux-ci devraient  
 aller passer leurs quelques semaines de vacances dans des  
 camps où, grâce aux excursions et à la pratique des sports,  
 ils se sentiraient presque libres, donc heureux.



f) Les éducateurs.

Une circulaire récente prescrit de remplacer les anciens gardiens par des instituteurs ou des travailleurs sociaux diplômés.

Le projet de recrutement des instituteurs prévoit que ceux-ci seront engagés pour un temps déterminé parmi les stagiaires. Sur ce point nous désirons présenter quelques réserves. Le personnel que nous désirons employer doit posséder des qualités assez rares et une formation spéciale qui ne laissera pas d'être coûteuse. Il ne faut donc pas que ce soit poussés par le besoin que des instituteurs nous apportent leur concours, mais plutôt qu'ils soient attirés vers nous par une vocation. Leur carrière administrative doit donc être légitimement égale à celle de leurs collègues de l'enseignement public.

Il est certain que, si les conditions matérielles sont régulières, certains des jeunes gens sortant des écoles normales se dirigeront vers cette carrière, qu'ils seraient prêts à accomplir avec zèle et dévouement. On les obligerait à subir une préparation spéciale d'une année (1) et à accomplir un stage dans une Maison d'éducation surveillée pour éprouver leurs aptitudes et leur vocation.

Le Directeur devrait être lui-même un pédagogue connaissant bien la psychologie de l'adolescent et capable de prendre de l'ascendant sur les jeunes pupilles confiés à ses soins.

(1) Nous avons étudié le moyen de donner cette éducation spéciale qui serait du ressort du service central dont nous nous proposons, à la fin de ce mémoire, la création.

ceux des "instituteurs de l'U.R.S.S." ou chaque établissement de rééducation est peuplé par une main-d'œuvre qui vient constamment visiter les enfants pour les instruire et les guider. Nos autres moyens peuvent être utilisés en vue de régler les pupilles à la vie de dehors. Ce grand mouvement de l'été ont connu, au lieu de leur famille, des relations continuelles de travail - au point d'être la cause de la disparition des figures - il faut le leur rendre présent par la lecture des journaux et de livres choisis et par les renseignements qu'ils peuvent fournir par exemple la radio et le cinéma. Bien même, à titre de récompense, certains de ces enfants avec la vie par le moyen de l'art pour lequel ils sont donnés dans les salles publiques : salles de théâtre, de concert, de cinéma, ainsi qu'ils participent-ils aux émissions collectives qui, lorsqu'elles sont de qualité, portent en elles un pouvoir éducatif. L'occasion des fêtes locales, de démonstrations sportives, les jeunes enfants doivent apporter leur concours, pour la réalisation de leurs œuvres et bénéficier des bienfaits de cette vie avec une jeunesse saine. Toutefois, dans les cas d'indivisibilité, les enfants devraient être invités à venir visiter régulièrement les jeunes colonnes - et, par là-même, ils devraient aller passer leurs vacances dans les camps où, grâce aux excursions et à la pratique des sports, ils se sentiraient presque libres, dans leur



Les conditions

Une commission spéciale sera chargée de préparer les conditions de travail des instituteurs et de leur offrir les avantages sociaux nécessaires.

Le projet de règlement des instituteurs devra être soumis à l'approbation du conseil d'administration de l'école. Les conditions de travail des instituteurs doivent être telles qu'ils puissent consacrer tout leur temps à leur tâche. Les conditions de travail des instituteurs doivent être telles qu'ils puissent consacrer tout leur temps à leur tâche. Les conditions de travail des instituteurs doivent être telles qu'ils puissent consacrer tout leur temps à leur tâche.

Il est certain que, si les conditions matérielles sont améliorées, certains des jeunes délinquants des écoles pourront être dirigés vers cette carrière, du moins en ce qui concerne les conditions matérielles. On les obligera à accomplir une tâche dans une maison d'éducation spécialisée pour qu'ils puissent acquiescer à leur situation et leur avenir.

Le directeur devrait être lui-même un éducateur expérimenté et capable de prendre les décisions nécessaires sur les jeunes délinquants confiés à ses soins.

(1) Nous avons étudié le moyen de donner cette éducation spécialisée qui serait un travail de service social, la création d'une maison pour délinquants, à la fin de ce mémoire.

L'éducation manuelle, de même que l'éducation physique et artistique devront être confiées à des maîtres spécialisés et sachant se faire, eux aussi, comprendre et aimer des enfants. Le choix du maître d'éducation physique devra être fait avec le plus grand soin, car nous pensons en faire un collaborateur immédiat du psychotechnicien en ce qui concerne la prise des mesures psychomotrices et physiologiques par lesquelles nous suivrons le développement de chaque enfant. C'est à lui qu'on confierait le laboratoire fixe dont chaque établissement sera doté ultérieurement. Nous nous occuperons volontiers du choix et de la formation de ce collaborateur.

Des inspections techniques fréquentes devront suivre la réorganisation et les progrès des établissements d'éducation surveillée et s'assurer que les méthodes préconisées sont rigoureusement observées.

Une dernière mesure doit compléter celles que nous venons d'énumérer; elle consiste à laisser un espoir aux enfants, à ouvrir devant eux la perspective d'un rachat anticipé, c'est-à-dire leur promettre la libération conditionnelle si leur travail et leur conduite sont satisfaisants.

Cette prime à l'effort constitue un des moyens les plus efficaces pour hâter l'amendement des jeunes délinquants et éviter les récidives.



L'éducation manuelle, de même que l'éducation physique et artistique doivent être confiées à des maîtres spécialisés et sachant se faire, eux aussi, comprendre et aimer des enfants. Le choix du maître d'éducation physique devra être fait avec le plus grand soin, car nous pensons en faire un collaborateur immédiat du psychotechnicien en ce qui concerne la prise des mesures psychomotrices et physiologiques par lesquelles nous suivons le développement de chaque enfant. C'est à lui qu'on confierait le laboratoire fixe dont chaque établissement sera doté ultérieurement. Nous nous occuperons volontiers du choix et de la formation de ce collaborateur.

Des inspections techniques fréquentes devront suivre la réorganisation et les progrès des établissements d'éducation physique et a assurer que les méthodes préconisées sont rigoureusement observées.

Une dernière mesure doit compléter celles que nous venons d'énumérer; elle consiste à laisser au maître un espoir aux enfants, à ouvrir devant eux la perspective d'un travail anticipé, c'est-à-dire leur permettre la libération conditionnelle si leur travail et leur conduite sont satisfaisants.

Cette prime à l'effort consiste au des moyens les plus efficaces pour éviter l'abandon des jeunes délinquants et éviter les récidives.

VI.- Création d'un service central des études psychologiques relatives au redressement et à l'éducation des jeunes délinquants.

Pour que l'on puisse obtenir tous les avantages que l'on est en droit d'attendre d'un service tel que celui qui est envisagé pour l'éducation des jeunes délinquants, il y aurait lieu de créer, à côté des organes administratifs du Service pénitentiaire, un organisme technique.

Cet organisme aurait comme attributions :

1°) d'établir les épreuves psychotechniques à employer, d'en déterminer la valeur, les conditions d'application et d'utilisation en vue d'obtenir une connaissance aussi exacte que possible de chaque enfant à éduquer.

Il serait établi à Paris où il centraliserait les résultats de chaque examen individuel, test par test.

Ces données serviraient :

- a) à contrôler la valeur des résultats communiqués.
- b) à élaborer, par le moyen des méthodes de la psychologie statistique, les perfectionnements à introduire dans les méthodes et à en créer de nouvelles, ainsi qu'à diriger des recherches originales.

2°) De recevoir les rapports hebdomadaires relatifs aux progrès de l'éducation et aux difficultés rencontrées dans leur tâche par les éducateurs.

3°) De renseigner ces derniers sur les problèmes psychologiques et pédagogiques qui se poseront à eux.



De cette manière il opérerait comme un dispensaire psychologique tel que nous pensons en créer pour les enfants des écoles publiques.

4°) D'assurer la formation psychotechnique des éducateurs affectés aux divers établissements du Service.

5°) De contrôler, sur place, au cours de fréquentes visites l'application des méthodes psychologiques et pédagogiques.

6°) D'étudier les perfectionnements de ces méthodes, tant par le moyen des recherches qui seraient faites par ses soins, que par la connaissance des méthodes et des innovations des pays étrangers.

7°) D'établir des rapports - en ce qui concerne la psychologie et la pédagogie - avec :

- a) Les asiles auxquels seraient confiés les enfants reconnus trop tarés pour être confiés aux maisons d'éducation.
- b) la direction de l'enseignement primaire et de l'enseignement technique pour le choix du personnel passant de ces directions à celle des services pénitentiaires.

Nous pensons qu'un service réduit à un psychologue et un aide pourrait suffire tant que le nombre des enfants confiés à la Direction des Services pénitentiaires ne dépasserait pas l'effectif actuel.

-----  
-----  
-----  
-----  
-----

VI - Section d'un service central des études psychologiques  
relatives au développement et à l'éducation des jeunes  
enfants.

Il s'agit d'un service central des études psychologiques  
relatives au développement et à l'éducation des jeunes  
enfants, qui aura pour objet de contrôler, sur place,  
au cours de fréquentes visites, l'application des méthodes  
psychologiques et pédagogiques.

Cet organisme serait comme attribution :

1°) D'établir les différents psychotechniques à employer  
et déterminer la valeur, les conditions d'application et  
d'utilisation en vue d'obtenir une connaissance aussi exacte  
que possible de chaque enfant à évaluer.

2°) D'établir à l'égard de l'enfant un certain nombre de  
tests de chaque examen individuel, test par test.

3°) D'établir les différents psychotechniques à employer  
et déterminer la valeur, les conditions d'application et  
d'utilisation en vue d'obtenir une connaissance aussi exacte  
que possible de chaque enfant à évaluer.

4°) D'établir les différents psychotechniques à employer  
et déterminer la valeur, les conditions d'application et  
d'utilisation en vue d'obtenir une connaissance aussi exacte  
que possible de chaque enfant à évaluer.

5°) D'établir les différents psychotechniques à employer  
et déterminer la valeur, les conditions d'application et  
d'utilisation en vue d'obtenir une connaissance aussi exacte  
que possible de chaque enfant à évaluer.

6°) De recevoir les rapports hebdomadaires relatifs aux  
travaux de l'éducation et aux difficultés rencontrées dans  
leur tâche par les éducateurs.

7°) De renseigner les services sur les problèmes psycho-  
logiques et pédagogiques qui se posent à eux.

-----  
-----  
-----  
-----  
-----